



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Politique

(P)-DG-1998-01

Participation des gestionnaires à la gestion de la Commission

Adoptée : Le 13 octobre 1998 (CC-1998-118)

En vigueur : Le 13 octobre 1998

Amendement : Le 22 juin 2004 (CC-2004-218)
Le 10 juin 2008 (CC-2008-325)

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans son sens neutre de façon à alléger le texte.

1. But de la politique

La présente politique a pour but de préciser la structure de participation des gestionnaires à la gestion de la Commission.

2. Visée de la politique

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay veut favoriser la participation des gestionnaires à la gestion de la Commission dans un esprit de confiance, d'efficacité et d'efficacités.

3. Ressources

- ✓ La direction générale.
- ✓ Le personnel de cadre des services, des écoles et des centres de la Commission.

4. Références

- ✓ La Loi sur l'Instruction publique.
- ✓ Les politiques de gestion locale.

5. Politique

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, établit une structure permettant aux membres du personnel de cadre et de gérance des services, des écoles et des centres de la Commission de participer à la gestion de la Commission.

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay reconnaît comme mécanisme officiel de participation les comités de travail suivants :

- ✓ Le comité consultatif de gestion (CCG);
- ✓ Le comité de concertation des écoles primaires (CCEP);
- ✓ Le comité de concertation des écoles secondaire (CCES);
- ✓ Le comité de concertation des centres (CCC);
- ✓ Le comité de coordination des services (CCS);

6. Répondant

Le directeur général.

COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION (CCG)

RÔLE

Permettre aux gestionnaires de faire des recommandations à la Direction générale.

ORDRE DU JOUR

- Sujet de décision
- Sujet d'information
- Sujet de discussion

OBJET

- La planification stratégique de la C.S.;
- Les orientations de la CS;
- Les politiques et procédures;
- Les règlements;
- La répartition des ressources;
- Les autres dossiers majeurs (budget, immobilisation, ...);
- Tout sujet d'intérêt commun aux 3 ordres* ;

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

1 rencontre aux 6 semaines, ou plus au besoin, par année.

DIFFUSION DES COMPTES RENDUS

- A l'ensemble du personnel cadre;
- Au conseil des commissaires.

* Les 3 ordres d'enseignements :

- L'ordre d'enseignement primaire;
- L'ordre d'enseignement secondaire;
- L'ordre d'enseignement général adulte et professionnel.

ANIMATION

Le directeur général.

SECRETARIAT

Un membre du personnel de la direction générale.

COMPOSITION

- La direction générale (DG, DGA);
- Les directeurs d'établissement;
- Les directeurs de services;
- Tout autre personnel cadre invité par un directeur d'établissement ou de service;
- L'ensemble du personnel cadre sur demande du DG.

COMITÉ DE CONCERTATION DES ÉCOLES PRIMAIRES (CCEP)

RÔLE

Permettre aux gestionnaires de se concerter sur les actions concernant les objets propres de l'ordre d'enseignement primaire.

OBJETS

Tout sujet relatif à la gestion pédagogique et administrative des écoles primaires.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Selon le calendrier annuel proposé par la direction des services éducatifs jeunes.

DIFFUSION DES COMPTES RENDUS

Aux directions des établissements du primaire, à la direction générale et aux directions des services.

ANIMATION

La direction des services éducatifs jeunes.

SECRETARIAT

Un membre du personnel des services éducatifs jeunes.

COMPOSITION

- La direction des services éducatifs jeunes;
- L'équipe de direction des écoles primaires;
- Les coordonnateurs des services éducatifs jeunes;
- Les gestionnaires responsables de dossiers.

COMITÉ DE CONCERTATION DES ÉCOLES SECONDAIRES (CCES)

RÔLE

Permettre aux gestionnaires de se concerter sur les actions concernant les objets propres de l'ordre d'enseignement secondaire.

OBJETS

Tout sujet relatif à la gestion pédagogique et administrative des écoles secondaires.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Selon le calendrier annuel proposé par la direction des services éducatifs jeunes.

DIFFUSION DES COMPTES RENDUS

Aux directions des établissements du secondaire, à la direction générale et aux directions des services.

ANIMATION

La direction des services éducatifs jeunes.

SECRETARIAT

Un membre du personnel des services éducatifs jeunes.

COMPOSITION

- La direction des services éducatifs jeunes;
- L'équipe de directions des écoles secondaires;
- Les coordonnateurs des services éducatifs jeunes;
- Les gestionnaires responsables de dossiers.

COMITÉ DE CONCERTATION DES CENTRES (CCC)

RÔLE

Permettre aux gestionnaires de se concerter sur les actions concernant les objets propres de l'ordre d'enseignement général adulte et professionnel et services aux entreprises.

OBJETS

Tout sujet relatif à la gestion pédagogique et administrative des centres et du service aux entreprises.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Selon le calendrier annuel proposé par la direction des services éducatifs adultes.

DIFFUSION DES COMPTES RENDUS

Aux directions des établissements des centres, à la direction générale et aux directions des services.

ANIMATION

La direction des services éducatifs adultes.

SECRETARIAT

Un membre du personnel des services éducatifs adultes.

COMPOSITION

- Le direction des services éducatifs adultes;
- L'équipe de directions des centres;
- Les coordonnateurs des services éducatifs adultes;
- Les gestionnaires responsables de dossiers.

COMITÉ DE COORDINATION DES SERVICES (CCS)

RÔLE

Permettre à la direction générale d'assurer la coordination des dossiers ayant une incidence inter service.

OBJETS

Tout sujet relatif à la coordination des services (Conseil des commissaires, Comité exécutif, Comité consultatif de gestion et autres comités, ...)

DIFFUSION DES COMPTE RENDUS

Aux membres du Comité de coordination des services.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Selon le calendrier annuel proposé par le directeur général.

ANIMATION

Le directeur général.

SECRÉTARIAT

Le secrétariat général.

COMPOSITION

- Le direction générale (DG, DGA);
- Les directeurs de service.

STRUCTURE PARTICIPATIVE DES GESTIONNAIRES

